

13 novembre 2007

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 23 avril 2007 à la commission des pétitions. Cette dernière l'a renvoyée à son tour à la commission sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 30 avril 2007.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié la pétition P-193 lors des séances des 28 juin, 1^{er} et 8 novembre 2007. La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour l'excellence et l'aide fondamentale de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 juin 2007

Audition des pétitionnaires: M^{me} Magali Bertholet-Pradervand, présidente de la Fédération genevoise des clubs d'aînés (FGCA), M. Souhail Mouhanna, président de l'Avivo, et M. Marc Turrian, vice-président de l'Avivo, accompagnés de trois membres de l'Avivo et de la FGCA venu-e-s assister aux discussions

Fondée en 1970, la Fédération genevoise des clubs d'aînés (FGCA) représente, à ce jour, 36 clubs d'aînés et associations de seniors du canton de Genève, soit quelque 5000 seniors. Elle a pour mission de favoriser la solidarité et l'entraide entre ses membres, ainsi que l'information et la formation des président-e-s. Elle a une fonction de représentation auprès des autorités de la Ville et du Canton. De plus, elle vise à promouvoir la culture en redistribuant les billets de spectacles, mis à sa disposition par la Ville de Genève.

L'Avivo, quant à elle, regroupe 17 000 membres à Genève et est engagée dans divers combats pour la défense des aîné-e-s.

C'est la FGCA qui a été informée, en février, de la fermeture et de la vente des maisons de vacances pour aîné-e-s et qui a immédiatement décidé de se mobiliser pour les sauver. Elle a contacté l'Avivo, le Mouvement des aîné-e-s et l'Université du troisième âge pour les enjoindre de lancer conjointement une pétition. Seule l'Avivo a souhaité se joindre à cette démarche. A la fin avril, la pétition

avait déjà récolté 8300 signatures, témoignant ainsi de la préoccupation des aîné-e-s concernant le sort de ces maisons.

Ces deux maisons ont plus de quarante ans de succès confirmé: Florimont, à Gryon, 26 chambres, fut ouvert en 1963 et la Nouvelle Roseraie, à Saint-Légier, 21 chambres, en 1967. Elles offrent des prestations hôtelières, des soins de base et assurent une sécurité à leurs hôtes et leurs hôtesse, 24 heures sur 24. Leur clientèle, domiciliée en priorité dans le canton de Genève, est composée par des personnes âgées ne pouvant plus fréquenter les voyages organisés et nécessitant un encadrement médico-social approprié.

Ces deux maisons comportent une soixantaine de lits (pour les 60 000 aîné-e-s du canton) servant à accueillir des personnes très âgées (83 ans en moyenne) qui ne peuvent plus effectuer des séjours de vacances ailleurs.

Elles sont ouvertes 36 semaines par année pour la clientèle et, durant ces trois dernières années, les deux maisons de vacances confondues ont accueilli 2886 pensionnaires, représentant 35 668 nuitées.

Grâce à des dons et legs privés, elles ont été aménagées et équipées pour pouvoir recevoir des aîné-e-s, puis des personnes handicapées, depuis la rénovation des deux bâtisses. Depuis la publication du rapport Andersen, en 1997, l'Hospice général a commencé à mettre un terme aux activités qu'il estime ne pas entrer directement dans ses objectifs. Ces établissements reçoivent également des personnes qui sortent d'un séjour à l'hôpital ou qui traversent des moments de crise (deuil, maladie d'un-e proche). A Gryon, deux séjours par année sont prévus pour accueillir des malades d'Alzheimer avec des accompagnants (famille, conjoints, etc.). Le taux d'occupation des maisons est respectivement de 93% et 85%. Elle mentionne que tout y est conçu pour garantir le respect et l'autonomie des personnes. Elle indique encore que ces établissements permettent, à terme, de faire des économies, car restaurer la santé et le moral des personnes âgées évite dans bien des cas des hospitalisations ou des séjours en établissement médico-social.

Les pétitionnaires s'interrogent sur le type d'actions que le Conseil municipal peut entreprendre pour maintenir ces prestations, dont bénéficient essentiellement des personnes de condition modeste. Ils relèvent que la Nouvelle Roseraie – toujours soutenue à hauteur de 500 000 francs par année par la Ville de Genève – est à moitié propriété de la Ville et à moitié celle de l'Hospice. Après avoir été reçus par la commission du Grand Conseil, il leur apparaît clairement que l'Etat veut se débarrasser de ces maisons de vacances pour réduire les coûts.

Il apparaît aux pétitionnaires que, grâce au lancement de la pétition, la fermeture qui devait avoir lieu en 2007 a été repoussée. L'Etat voudrait remettre la gestion en mains privées. L'Avivo a été contactée en ce sens, mais a répondu qu'elle accepterait seulement si trois conditions étaient remplies:

- maintenir, voire développer les prestations;

- n’entraîner aucune charge financière pour l’Avivo, qui manque déjà largement de moyens;
- maintenir le statut de droit public pour le personnel.

L’Association de défense des retraité-e-s craint que la gestion ne soit confiée à des partenaires cherchant à faire du profit, au détriment du personnel et des prestations. Cette question de la reprise doit être discutée au conseil d’administration de l’Hospice général, mais la Ville a son mot à dire, puisqu’elle est à moitié propriétaire.

Suite à l’audit de la fiduciaire Andersen, les maisons de vacances ont déjà diminué le personnel de moitié et ont fait fusionner les directions des deux établissements.

Toute personne peut avoir accès à ces maisons. Chacun-e doit s’acquitter de son séjour, qui n’est pas pris en charge par l’Office cantonal des personnes âgées ou la caisse maladie. Une chambre est facturée environ 100 francs par jour, alors que le coût effectif est d’environ 200 francs.

Les pétitionnaires vont être reçus par M. François Longchamp, conseiller d’Etat, et le prochain numéro du journal de l’Avivo, distribué à ses 17 000 membres, traitera de cette question. Les retraité-e-s risquent fort de descendre dans la rue ces prochains mois.

Les pétitionnaires attendent de la Ville qu’elle fasse entendre sa voix contre la fermeture et même qu’elle agisse pour l’amélioration des prestations de ces deux maisons. En fait, il y a déjà eu deux motions sur ces maisons discutées lors de la législature 1999-2003.

Rappel est fait que, lors des débats précédents sur la Nouvelle Roseraie au Conseil municipal, il avait été question d’un rachat par la Ville pour un franc symbolique, en raison d’une dette de l’Etat envers la Ville, et ce serait un grand soulagement pour les pétitionnaires si la Ville acquérait ces deux bâtiments.

Les séjours des personnes âgées passés dans ces maisons permettent à l’entourage de souffler une semaine entière. Ce sont, du reste, souvent les familles qui offrent ces vacances à leurs parents âgés. La durée des séjours est souvent d’une quinzaine de jours.

Comme l’Hospice général a prévu, dans son rapport «Réflexion stratégique pour 2007-2010», de se recentrer sur l’aide sociale et l’aide aux requérant-e-s d’asile en réduisant son aide auprès de la population genevoise, la crainte des pétitionnaires est la fermeture programmée des deux maisons de vacances pour aîné-e-s.

Les pétitionnaires non seulement le craignent, mais le déploreraient parce que, d’un coût raisonnable pour la collectivité, ces deux maisons de vacances rendent un service inestimable dans le réseau de prévention. Elles sont non seu-

lement extrêmement appréciées des résident-e-s, mais aussi de leur famille, car elles leur offrent un espace de répit dans l'accompagnement de leur parent, dont elles assurent la charge tout au long de l'année.

Séance du 1^{er} novembre 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné par M^{me} Marie-Françoise Lücker-Babel, juriste, et M. Pierre Hausheer, administrateur au Service social de la Ville de Genève

M. Tornare explique que la Nouvelle Roseraie, maison de vacances, est propriété de la Ville à raison de 50% et que l'autre 50% appartient à l'Hospice général. Il sait que la plupart des conseillers municipaux ont toujours été beaucoup attachés à cette maison. Il remercie à titre posthume M^{me} Liliane Johner, qui s'était beaucoup investie dans la défense de cette maison.

Le Conseil municipal a souvent exprimé le désir que le Conseil administratif conserve une ou deux de ces maisons de vacances. Il ne cache pas que ce n'était pas l'avis du Conseil administratif de l'ancienne législature. Pour lui, c'est une évidence que la Nouvelle Roseraie doit rester dans le giron de la Ville et être gérée avec la collaboration de l'Hospice général. Dans les budgets 2007 et 2008, le déficit de 500 000 francs par année est introduit.

Florimont appartient à 100% à l'Etat; il n'est là pas question que la Ville récupère cette maison. Dans les années 1990, son prédécesseur avait fait valoir une dette que l'Hospice général devrait à la Ville à hauteur de 7,5 millions de francs. Il a demandé un avis de droit à M^c Klaus, qui a confirmé cette dette. M. Segond lui a toujours dit que l'Hospice général n'a pas de liquidité et il avait été évoqué que sa part de 50% de la Nouvelle Roseraie pourrait être cédée, en contrepartie. Ces discussions doivent être reprises. Son idée est de faire valoir une reconnaissance de dette en demandant que ces 7,5 millions fassent partie des 50% qui pourraient revenir à la Ville.

Avec cette politique, la Ville répond au communautaire du Service social, remanié en 2001. Il explique encore que la décision avait été prise de fermer la maison pendant quelques mois. Chacun et chacune s'accorde pour souligner que ce qui intéresse les pétitionnaires, c'est de conserver une, voire deux maisons. Il répète que la majorité du Conseil municipal est pour la conservation de cette maison.

La maison est en fait gérée par une commission et la Ville prend en charge tout le déficit. Les chambres individuelles sont toujours remplies, à l'inverse de celles à deux lits. Une autre difficulté de gérer une telle maison, c'est que les personnes âgées changent souvent d'idée dans leur réservation.

La Ville ne souhaite pas acheter ces maisons, mais pourrait peut-être proposer à l'Association des communes genevoises que les communes puissent acheter Florimont.

Le 19 juillet 2006, la Nouvelle Roseraie a été mise à l'inventaire à sa valeur vénale de la part de l'Hospice général, soit de 2,188 millions de francs; cela ne représenterait que la moitié.

L'ensemble du personnel gérant ces deux maisons dépend de l'Hospice général qui facture le déficit à la Ville. Ce personnel est, du reste, engagé à l'année, en ayant connaissance des périodes de fermeture des maisons.

Le désengagement de l'Hospice général s'explique par la volonté du Conseil d'Etat de faire en sorte que l'Hospice général se recentre sur ses missions principales d'aide financière individuelle et abandonne certaines actions plus communautaires.

Audition de M. Bertrand Levrat, directeur général de l'Hospice général

En préambule, M. Levrat annonce que, à ce jour, il n'y pas de fermeture de la Nouvelle Roseraie ni de Florimont qui soit annoncée. Il y a, par contre, bien réduction de personnel qui touche, du reste, l'ensemble du personnel de l'Hospice général.

Dans le courant de l'année dernière, un nouveau conseil d'administration a été nommé et a défini de nouvelles stratégies. La direction générale pose des postulats, y compris celui de dire: faut-il continuer de remplir toutes les tâches confiées?

L'Hospice général se demande s'il doit continuer de gérer ces maisons de vacances dans l'avenir. Il a répondu par la négative et que, si personne n'était prêt à les reprendre, il faudrait envisager de les fermer. Cela a bien sûr déclenché un émoi dans la République.

Le directeur n'est pas en mesure de prendre ces décisions et le conseil d'administration de l'Hospice général, en date du 26 février de cette année, a fait un communiqué de presse. L'essentiel de ce communiqué informe du recentrage des activités de l'Hospice général autour du domaine de l'aide sociale et de l'aide aux réquérant-e-s d'asile. Le souhait a été exprimé de renoncer à des missions plus historiques, dont la gestion des maisons de vacances pour les aîné-e-s fait partie. M. Levrat a donc été mandaté pour rechercher un repreneur. Mais, à ce jour, aucune démarche n'a abouti. L'Avivo s'y est intéressé, mais ne semble pas vraiment intéressé à gérer de telles structures.

Avec la Ville de Genève, les contacts sont tout à fait harmonieux, et une nouvelle convention a été signée pour la collaboration de la Nouvelle Roseraie où la

Ville couvre la totalité du déficit. M. Levrat est attaché à ce partenariat avec la Ville. Il est d'avis que la gestion n'est crédible et possible que sur les deux maisons, car une gestion séparée augmenterait considérablement les frais.

Les maisons sont en bon état et il est encore prévu d'investir 100 000 francs pour la prévention contre l'incendie.

En l'état, l'Hospice général continue à gérer ces maisons, mais ne peut garantir cette gestion de façon pérenne au vu des directives du Conseil d'Etat genevois.

Nouvelle Roseraie – saison 2005-2006

- 700 000 francs de revenus;
- 868 614 francs de charges de personnel;
- 300 000 d'autres charges;
- donc une participation de 475 000 francs de la Ville en couverture du déficit.

Par ailleurs, l'Hospice général verse 116 000 francs d'intérêts annuels à la Ville et il y a un compromis mutuel pour se dire qu'on ne va pas y toucher, si le statu quo est maintenu.

Séance du 8 novembre 2007

Discussion et prises de position des partis

De fait, tous les partis soulignent leur attachement à ces maisons de vacances pour les aîné-e-s et s'unissent pour en reconnaître le bienfait pour nos aîeux.

Un consensus se dégage alors rapidement pour dire qu'il convient de renvoyer cette pétition au Conseil administratif car, si pour l'instant une solution de statu quo a été adoptée, le risque est grand dans un futur proche de voir l'Hospice général devoir se séparer de cette prestation.

Ce dossier mérite que le Conseil administratif affirme une politique claire et pérenne sur le sujet.

Vote

C'est à l'unanimité que le renvoi de la pétition P-193 au Conseil administratif est accepté.

Annexe mentionnée

AVIVO – FGCA
C/o rue du Vieux-Billard 25
1205 Genève

Conseil Municipal de la
Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

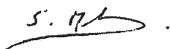
Genève, le 18 avril 2007

Concerne : pétitions contre la fermeture des maisons de vacances

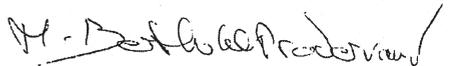
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Par la présente, nous vous informons que le 19 avril 2007 nous remettrons au Grand Conseil de la République de Genève une pétition, signée par plus de 6.000 personnes, contre le projet de fermeture des maisons de vacances pour aînés *Florimont* et *la Roseraie*. Cette pétition vous est également adressée dont vous trouverez un exemplaire en annexe.

Dans l'espoir que le votre Conseil Municipal répondra favorablement à l'attente des signataires, et en restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous nous demanderiez, nous vous prions d'agréer, Monsieur la Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'expression de notre haute considération.



Pour l'AVIVO
Souhail Mouhanna
Président



Pour le FGCA
Magali Bertholet-Pradervand
Présidente

Annexes :

- ◆ copie de lettres d'accompagnement des pétitions remises au Grand Conseil
- ◆ copie de la pétition adressée au Grand conseil et au Conseil municipal



AVIVO

PÉTITION

**Au Grand Conseil du canton de Genève
Au Conseil municipal de la ville de Genève**

Nous, soussignés, prions Mesdames et Messieurs les députés du Grand Conseil du canton de Genève ainsi que les conseillers municipaux de la ville de Genève, **de revenir sur leur décision de fermeture des maisons de vacances pour aînés**, de Florimont à Gryon et Nouvelle-Roseraie à Saint-Légier.

Nous sommes scandalisés par le fait que cet élément capital de politique sociale du canton de Genève, indispensable pour la santé physique et mentale des personnes âgées et pour le soulagement des aidants naturels, **soit supprimé uniquement pour des raisons économiques.**

Nom	Prénom	Signature

Plus de 6000 signatures

LES ÉTRANGERS ET LES MINEURS PEUVENT SIGNER CETTE PÉTITION

PÉTITION À RENVOYER AU PLUS TARD, LE MARDI 27 MARS 2007 À :

**FGCA, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy
AVIVO, Case postale 155, 1211 Genève 8**